

Réunion de conseil du 30 octobre 2025 à 20h00

Salle du Conseil

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 octobre à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Maison des Services de Proximité, salle du conseil municipal, sous la présidence de François AUDOUX, Maire.

Date de convocation : le 20 octobre 2025

Présents : AUDOUX François, BARREAU Eliane, BRISEPIERRE Jérôme, HUVELIN Damien, CHEVAIS Claudine, DEVERGE Christian, NAILANI Ambdilhadi, NIORT Jacques, Angela STEPHENS, DEGORCE Carine.

Excusé : REMAUD Emmanuel

Absent : François FOUSSIER

Désignation de la secrétaire de séance : Eliane BARREAU

- **Ordre du jour complémentaire**

- Choix mobilier du sentier d'interprétation de l'étang de Château-Garnier
- Mise à disposition gratuite de salle pour les réunions de préparation des élections pour les listes.
- Projet de convention de mise à disposition du personnel par le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud.
- Précisions sur le montant de la convention de mécénat avec Enertrag
- Retrait des délibérations de Valéco concernant les mesures compensatoires.

L'ordre du jour complémentaire est approuvé à l'unanimité

Le compte rendu du conseil municipal du 26 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité

- **D2025-117 – Convention Fonds de concours investissement 2024 avec la CCCP**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la convention adressée par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou relative à l'attribution d'un fonds de concours investissement d'un montant de 5.000 € au titre de l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

- **D2025-118 – Convention Fonds de concours investissement 2025 avec la CCCP**

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal de la convention adressée par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou relative à l'attribution d'un fonds de concours investissement d'un montant de 13.800 € au titre de l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025-119 – Adhésion à une boucle locale d'énergie avec autoconsommation collective**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2224-31 et suivants ;
Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
Vu le décret n° 2017-676 du 28 avril 2017 relatif à l'autoconsommation d'électricité ;
Considérant l'intérêt de la commune à s'engager dans une démarche de transition énergétique et de développement durable ;
Considérant les avantages économiques, environnementaux et sociaux de l'autoconsommation collective d'énergie ;
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

1. **D'approuver l'adhésion de la Commune de CHATEAU-GARNIER à une boucle locale d'énergie avec autoconsommation collective**, permettant ainsi de consommer une partie de l'énergie nécessaire aux besoins de la commune via la production d'électricité de la centrale expérimentale d'Agro-Ci'nergies située à La Fontenille (86160 Champagné-Saint-Hilaire) et mise en service par Valeco, sans changer de fournisseur d'électricité.
2. **De donner mandat à Monsieur le Maire**, pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette adhésion, y compris les contrats, conventions et accords avec les partenaires et fournisseurs d'énergie.
3. **De charger Monsieur le Maire**, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le suivi et la bonne exécution de cette délibération.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2025-120 Approbation du devis Berthault pour la vessie de la défense incendie d'Envaux

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée du devis établi par les Ets BERTHAULT à Tours, concernant la fourniture d'une citerne souple incendie avec prise directe d'une capacité de 60 M3, qui serait installée au lieu-dit « Envaux » commune de CHATEAU-GARNIER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette acquisition qui s'élève à la somme de 1.850 € HT soit 2.220 € TTC.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

D2025-121 Adhésion médecine de prévention CDG 86

VU le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L812-3 à L.812-5 ;
VU le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
VU le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion ;
VU le décret n° 2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de la Vienne (CDG 86) du 3 octobre 2025, portant sur l'adoption d'une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive pour les structures affiliées, à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce, pour une durée de six ans,

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention,

Considérant que la commune de Château-Garnier est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail,

Considérant que, conformément à l'article L812-3 du Code Général de la Fonction Publique, la commune est obligée de disposer d'un service de médecine préventive.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le CDG 86 propose une nouvelle convention d'adhésion à son service de médecine préventive à compter du 1^{er} janvier 2026 et ce, pour une durée de six années. La tarification est fixée à **88** euros par an et par agent au 1^{er} janvier 2026.

Eu égard à l'importance de la prévention, de la santé, et de la sécurité et des conditions de travail, il est proposé aux membres de l'assemblée :

- D'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour une durée de six ans, au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne, selon les conditions indiquées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tout autre document permettant sa mise en œuvre ;

Le conseil, sur le rapport présenté et après en avoir délibéré

Décide :

- D'adhérer au service de médecine de prévention du Centre Départemental de Gestion de la Vienne au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de six années ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion annexée et tous documents permettant sa mise en œuvre ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025-122 Demande de Voltalia pour une autorisation d'étude sur les terres communales AE 21-32-33 et AD 37-38-39.**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de la Sté Voltalia, sollicitant l'autorisation d'accès sur les terres communales cadastrées section AE 21-32-33 et AD 37-38 et 39 « Brandes Communales », pour une étude réalisée dans le cadre du projet agrivoltaïque de Sommières du Clain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 9 voix pour et 1 contre**, émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer cette demande.

Pour : 9 Contre : 1 Abstention(s) : 0

• **D2025-123 Proposition d'aliénation d'une portion du chemin rural de Maisonneau**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a initié l'aliénation de différents chemins ruraux à la demande de certains propriétaires.

- Madame Sophie BERNARD ép MOINEAU , sollicite l'acquisition d'une partie du chemin rural de « Maisonneau » Commune de Château-Garnier – Chemin jouxtant les parcelles BI-100 99-89-90-92-95-et 98 (voir plan en annexe)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord sur cette aliénation aux conditions identiques des précédents demandeurs, à savoir :

- ***Le prix de vente est fixé à 0,55 € / M2***
- ***Les frais de bornage et d'enquête publique restent à la charge de l'acquéreur.***

Un devis de bornage sera demandé par Mr le Maire et soumis à l'acquéreur avant validation définitive de l'aliénation.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025-124 – Décisions modificatives Budget 13900 – Commune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes, afin de régler les prévisions budgétaires :

Recettes de Fonctionnement :

002 – Excédent de fonctionnement reporté (reprise excédent du CCAS) + 1.443,42 €

Dépenses de Fonctionnement :

673 – Titres annulés sur exercice antérieur..... + 1.443,42 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision modificative.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025-125 – Décisions modificatives Budget 13903 – Maison Médicale**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de prendre les décisions modificatives suivantes, afin de régler les prévisions budgétaires :

Recettes d'investissement :

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé - 2959,19 €

Dépenses d'investissement :

231 – Immobilisations - 2.959,19 €

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette décision modificative.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025-126 – Achat parcelles boisée AB 25 (20 m²) -26 (4701 m²) -27(990 m²) à la SCEA de l'Arquetan**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a déjà délibéré sur le principe d'échanger à prix égal les parcelles de bois cadastrées AB 25-26 et 27 contre l'aliénation du chemin de la Fas tel qu'indiqué sur le document présenté.

Pour ce faire, la vente de 630 m environ du chemin large de 4.50 m en moyenne pour une surface de 2850 m² environ soit un prix de cession selon les conditions définies antérieurement par délibération (0.55€ par m²) de 1567€ auquel il convient de rajouter les frais de géomètre et d'enquête publique de 1500 €.

Il est proposé au conseil municipal d'établir le prix de vente de ce chemin à 3067 € et d'acheter pour la même somme soit 3607€ les parcelles AB25, AB26 et AB27 d'une contenance totale de 5811 m².

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025-127 – Choix du devis géomètre pour lotissement**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la division cadastrale et au bornage partiel du nouveau lotissement « Le Pré de Loumet ».

Il présente à l'assemblée les différents devis établis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de la SELARL BRANLY LACAZE pour un montant de 2520,00 € HT soit 3024,00 € TTC.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025-128 – Choix du devis du géomètre pour la refonte rurale**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que différentes aliénations de chemins ruraux ont été envisagées par délibération. Monsieur le Maire soumet à l'assemblée les différents devis établis à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal envisage de retenir la proposition du Cabinet Branly Lacaze.

Cependant, compte tenu du nombre d'aliénations validées, Monsieur le Maire est chargé de négocier la proposition tarifaire qui concerne l'ensemble des dossiers.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025-129 – Etablissement de baux à commodat**

Mme CHEVAIS Claudine a quitté la salle et n'a pas pris part au vote.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Mr Foussier François a résilié ses baux à la suite de sa cessation d'activité. Il convient donc de les remettre en location en établissant des baux à commodat en attendant que les différents projets agrivoltaïques soient finalisés. (Parcelles cadastrées AB 33-34-35).

La SCEA « le Vallon » représentée par Mr Eric CHEVAIS, serait d'accord pour continuer à entretenir les terrains du Pré de Loumet qui ont été vendus à la Commune pour y réaliser un lotissement. Il est proposé de faire un bail à commodat avec un montant de loyer équivalent à 50 % d'un bail normal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025-130 – Choix mobilier du sentier d'interprétation de l'étang de Château-Garnier**

Dans le cadre de la mise en place des mesures d'accompagnement pour le paysage et le patrimoine du parc éolien des Brandes Communales, Monsieur le Maire présente au conseil municipal les différents éléments graphiques établis par WPD et ENCIS Environnement destinés au mobilier du sentier d'interprétation de l'étang de Château-Garnier, à savoir :

- les visuels pour les 7 pupitres thématiques du sentier d'interprétation
- les pancartes pour les arbres de l'arboretum
- le visuel du planimètre de présentation du sentier de randonnée et du sentier d'interprétation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à ces propositions.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025-131 – Avenant n°1 - Lot 1 Uniscop travaux supplémentaires M.A.C.**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le devis de travaux supplémentaires établi par la Sté UNISCOP, titulaire du lot n°1 – Gros Œuvre - dans le cadre des travaux de la Maison des Associations et de Coworking.

Les travaux supplémentaires concernent la reprise des travaux des réseaux EU/EV suite à la réunion de chantier du 1^{er} octobre 2025.

Le Montant du marché sera donc le suivant :

Montant initial du marché	70.000.00 € HT
Montant de l'avenant	5.481.25 € HT
Nouveau montant du marché	75.481.25€ HT
 Montant TTC	 90.577.50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cet avenant.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025-132 – Précisions sur le montant de la Convention de mécénat avec Enertrag**

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération D2025-100 du 29 août 2025 relative à la convention Mécénat avec la Société ENERTRAG,

Considérant que la Sté Enertrag a manifesté la volonté de participer par un don à la rénovation du beffroi de l'Eglise,

- Il convient de préciser que le montant du don sera de **25.000 €**.
Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention à intervenir.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025-133 – Projet de convention de mise à disposition du personnel par le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud peut proposer en période creuse, la mise à disposition de ses agents auprès des Communes et Communauté de Communes pour des missions de bûcheronnage, pelleteur, débroussaillage, etc...

Cette mise à disposition se ferait après signature d'une convention entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition de mise à disposition, et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention, si nécessaire.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **D2025-134 – Mise à disposition d'une salle gratuite pour préparation des élections municipales**

Dans le cadre de la préparation des élections municipales qui auront lieu les 15 et 22 mars 2026, le conseil municipal décide de mettre gratuitement à disposition pour chaque candidat, la « salle des Associations ».

Pour : 10 Contre : 0 Abstention(s) : 0

• **Questions diverses :**

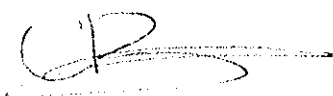
- Demande d'occupation du stade Marcel Fumeron par un club en cours de création
- Date du prochain conseil municipal : jeudi 27 novembre 2025 à 20h00.

La Secrétaire de séance,

Eliane BARREAU

Le Maire,

François AUDOUX



Conseil municipal du 30 octobre 2025

Feuille de registre

NOM Prénom	Signature
AUDOUX François	
BARREAU Eliane	
BRISEPIERRE Jérôme	
CHEVAIS Claudine	
DEGORCE Carine	
DEVERGE Christian	
FOUSSIER François	
HUVELIN Damien	
NAILANI Ambdilhadi	
NIORT Jacques	
REMAUD Emmanuel	<i>Excusé</i>
STEPHENS Angela	